

# **UN «THÉRAPEUTE» ACCUSÉ D'AVOIR SUSCITÉ DE FAUX SOUVENIRS TRAUMATISANTS DANS L'ESPRIT DE SES PATIENTS**

## **DE LA SÉDUCTION À LA MENACE**

**par Simon PIEL**

Gourou ou thérapeute ? Benoît Yang Ting, "humanothérapeute" autoproclamé, sera resté le grand absent de son procès devant le tribunal correctionnel de Paris. Poursuivi pour abus de faiblesse par deux anciens patients, il n'a pas pu assister à l'audience pour des raisons de santé. Seule sa femme Suzanne, elle aussi poursuivie, a occupé le banc des prévenus.

Durant trois jours, il n'aura pourtant été question que de lui et de ses méthodes thérapeutiques. A la barre, Sophie Poirot, 43 ans, et Bernard Touchebeuf, 58 ans, les deux parties civiles, ont décrit dans le détail comment cet homme, diplômé de psychologie, a étendu peu à peu son emprise sur eux au point de faire naître des souvenirs de traumatismes infantiles. Un viol par son père pour la première, des violences parentales pour le second. Des sévices qui, clament-ils aujourd'hui, n'ont jamais existé, mais dont ils se sont souvenu à tort à l'occasion de séances très particulières avec M. Yang Ting.

### **"NU SUR LE DIVAN PENDANT SIX À HUIT HEURES"**

"Pendant trois à cinq semaines, on arrivait chez lui vers 7 h 30, on s'allongeait nu sur le divan et on restait immobile pendant six à huit heures", a raconté Sophie Poirot. Contraints de dormir le minimum et de s'alimenter le moins possible, ils devaient alors essayer de revivre les moments douloureux qui pourraient expliquer leur mal-être. "Au bout d'un moment, on ne discerne plus ce qu'on a vraiment vécu", a indiqué la jeune femme à la cour. La jeune femme a par ailleurs accusé M. Yang Ting de l'avoir amenée à entretenir des relations sexuelles lors de séances qu'elle devait payer. "J'étais devenue son objet sexuel", a-t-elle dit.

"M. Yang Ting me posait une serviette sur le visage rendant la respiration difficile et m'appuyait sur la mâchoire en disant « c'est pas maintenant que tu as mal », a détaillé pour sa part M. Touchebeuf, qui est allé jusqu'à se souvenir qu'au troisième mois de la grossesse, sa mère avait mis une aiguille à tricoter dans son utérus et s'était acharnée sur lui. "Grotesque, reconnaît-il aujourd'hui, mais il faut en être sorti pour le réaliser."

### **750 000 EUROS EN VINGT-DEUX ANS**

Coût de la session thérapeutique : 22 500 euros. En douze ans, Sophie Poirot dépensera 238 000 euros. Bernard Touchebeuf, lui, en dépensera 750 000 en vingt-deux ans. En fait, a affirmé Sophie Poirot, "tout ce qu'ils [le couple] voulaient, c'était retirer votre argent". Chez les Yang Ting, tout est prétexte à facture. Ainsi, chaque faute d'orthographe dans les comptes rendus rédigés par les patients étaient facturées 50 euros.

Selon M. Yang Ting, dont le procès-verbal d'audition a été lu à l'audience, ces méthodes lui ont permis de guérir des alcooliques, et même des drogués. "Je partage ma vérité", a-t-il dit aux policiers. Pour lui, le revirement de ces deux patients est le résultat d'une manipulation, orchestrée notamment par le mari de Mme Poirot. Et de démentir les accusations d'abus sexuels. "Pour moi, c'est le bien de l'autre qui est prioritaire", a-t-il dit. Quant au montant de ses prestations, il a déclaré : "l'argent est un moyen de faire comprendre à la personne la valeur des choses".

A la barre se sont succédé de nombreux témoins. Cité par les parties civiles. M. Jougla, ancien avocat, aujourd'hui très investi dans la lutte contre les sectes, a détaillé le mécanisme de manipulation dans lequel les deux plaignants sont entrés, comparant les méthodes de M. Yang Ting à celles de la

scientologie. "Le faux souvenir est une partie de la manipulation", a-t-il dit. "Il permet à un nouveau système de valeurs de se mettre en place et de remplacer l'antérieur". "Pure construction intellectuelle", ont rétorqué les avocats de la défense, qui ont rappelé que M. Yang Ting avait bénéficié d'un non-lieu sur la constitution de secte.

## **DÉRAPAGES SEXUELS TOLÉRÉS "PAR L'AIR DU TEMPS"**

Des proches des plaignants ont expliqué comment ils avaient perdu le contact avec eux à partir du moment où ils ont commencé à fréquenter le couple Yang Ting. Une ancienne patiente a raconté comment, alors qu'elle avait du mal à trouver des souvenirs douloureux dans son enfance, M. Yang Ting lui a montré le compte rendu d'une autre patiente qui parlait du viol de son père pour lui montrer la voie. Elle aussi a raconté avoir eu des contacts sexuels avec le thérapeute. Et d'expliquer comme les deux plaignants qu'elle retournait le voir pour comprendre. "Il disait, il faut saigner jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'affect", a-t-elle dit.

Cités par la défense, plusieurs témoins sont venus défendre l'intégrité de M. Yang Ting. Ainsi, un psychiatre hospitalier, ami du couple, est venu expliquer qu'il ne voyait pas de problème lié à la nudité, "si c'est accepté par le patient", de même que les dérapages sexuels, qui sont tolérés par "nos usages, par l'air du temps". Claude Lise, sénateur de la Martinique, d'où est originaire M. Yang Ting, a lui aussi pris la défense du thérapeute : "les accusations portées contre lui sont invraisemblables et je n'ai jamais rien perçu de sectaire chez lui". M. Lise a dit par ailleurs son admiration pour "son intégrité, sa générosité et son engagement social en Martinique".

Impassible pendant les débats, Suzanne Yang Ting, la femme du thérapeute, poursuivie pour recel d'abus de confiance, a dénoncé à la barre des "accusations atroces et calomnieuses", défendant son mari, "un homme d'honneur", et se disant "atterrée" d'être devant la justice. Une défense qui n'a pas convaincu le procureur de la république Laetitia Felici, qui a dénoncé un "couple maléfique", qui s'est rendu coupable d'"abus de faiblesse par manipulation mentale". "Il n'y a rien de thérapeutique dans ce que fait M. Yang Ting", a-t-elle ajouté, dénonçant les actes d'un "charlatan machiavélique", pour finalement requérir 18 mois de prison avec sursis et 100 000 euros d'amendes contre l'humanothérapeute et 12 mois avec sursis contre sa femme.

## **"SÉDUIRE, INDUIRE, CONTRÔLER ET MENACER"**

Citant Lacan, qui pratiquait des "prix extravagants", l'avocat de la défense Me Gibault a demandé s'il valait mieux faire une session de trois semaines qu'"une psychothérapie qui dure sept, huit, voire dix ans". Pour lui, les deux plaignants "n'étaient pas en état de vulnérabilité". "L'une est avocate, l'autre, consultant en management, a-t-il rappelé. Au cours des conversations, il y a des souvenirs qui remontent. Des vrais et des faux. Mais, est-ce que le tribunal est armé pour dire si tel souvenir est vrai, tel autre est faux ?", a-t-il souligné, avant de conclure : "Dans le doute, on s'abstient."

Peu avant Me Hillel, l'avocat des parties civiles avait détaillé les mécanismes de l'emprise exercée par M. Yang Ting. "Séduire, induire", mais aussi "contrôler et menacer", affirmant que ses clients avaient été "au service d'un charlatan dont ils étaient devenus des adeptes". Jugement le 12 juin.

**\* Article intégral de Simon Piel publié le 13 avril 2012 dans l'édition du journal *Le Monde* sous le titre : «Le procès d'un thérapeute accusé d'inventer de faux traumatismes à ses patients»**

**[http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/04/13/le-proces-d-un-therapeute-accuse-d-inventer-de-faux-traumatismes-a-ses-patients\\_1684943\\_3224.html#xtor=RSS-3208=](http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/04/13/le-proces-d-un-therapeute-accuse-d-inventer-de-faux-traumatismes-a-ses-patients_1684943_3224.html#xtor=RSS-3208=)**

## UNE FAMILLE VICTIME D'UN THÉRAPEUTE

Par [Europe1.fr](http://Europe1.fr) avec Aude LEROY

**Une femme, aujourd'hui sur le banc des victimes, avait été poussée à consulter par son père.**

Il est décrit par ses anciens patients comme un "gourou". Le procureur a requis jeudi contre Benoît Yang Ting 18 mois de prison avec sursis, assortis de 100.000 euros d'amende, arguant qu'il s'agissait bien d'un cas "de manipulation mentale". Après trois jours de procès, la méthode des souvenirs induits, employé par le thérapeute, a été évoqué pour la première fois devant un tribunal. En clair, le gourou créait chez ses victimes de faux souvenirs qui avaient été refoulés tels que des viols par leurs parents ou des tentatives d'avortement de leur mère.

Pour les victimes, auxquelles le "gourou" aurait soutiré plus d'un million d'euros, ce procès est pénible mais nécessaire. C'est le cas de Sophie qui a été sous son emprise pendant 12 ans. Elle a connu le psychothérapeute à 19 ans, après le décès de sa mère. Elle raconte comment elle a été poussée vers lui par son propre père qui s'était, à l'époque, remarié avec la sœur cadette du thérapeute.

**12 ans "sans contacts avec ma fille": "je me sens un peu coupable"**

Le gourou a fortement marqué l'histoire de cette famille. "Pendant douze ans, je n'avais plus aucun contact avec ma fille", a-t-il confié au micro d'Europe 1. Ses relations étaient particulièrement houleuses à l'époque avec Sophie. "Elle m'envoyait des lettres qui étaient absolument grotesques, lamentables, enfin quelque chose de très difficile à supporter. 'Tu n'es pas mon père, tu ne t'occupes pas moi, tu m'as complètement abandonnée' et puis, en plus, quand j'ai découvert dans son témoignage que je l'avais violée à l'âge de quatre ans, ainsi que sa sœur, je me sens un peu coupable d'avoir abandonné mes filles et d'être parti en Martinique", a-t-il ajouté.

**"Il a pris ça sereinement"**

Alors que le psychothérapeute est absent du procès pour raisons médicales, Sophie, la victime, souhaitait absolument venir afin de connaître toute la vérité. Lors du procès, elle n'a exprimé aucune rancœur à l'égard de son père. "Ça m'inquiétait un peu pour lui parce que c'est quelqu'un d'assez colérique. Il a aussi été victime de toute cette famille puisqu'il est en procédure de divorce avec la sœur de Benoît Yang Ting. J'avais peur qu'il ne se contrôle pas, qu'il ait envie de crier puis finalement, il a vu que ça se déroulait bien. Je pense qu'il a pris ça sereinement", a-t-elle précisé sur Europe 1.

Père et fille attendent la condamnation du psychothérapeute. La décision doit être rendue le 12 juin prochain.

\* Article intégral publié le 13 avril 2012. <http://www.europe1.fr/France/Une-famille-victime-d-un-therapeute-1034673/>

## UN PSYCHOTHÉRAPEUTE CONDAMNÉ POUR ABUS DE FAIBLESSE

par AFP

« Le psychothérapeute et son épouse ont été condamnés à un an six mois de prison avec sursis. »

**15 février 2015.** Un psychothérapeute de 78 ans et son épouse ont été condamnés respectivement à un an de prison avec sursis et six mois de prison avec sursis pour "abus de faiblesse", pour avoir soutiré 238.000 euros à une ancienne patiente.

Ils ont en outre été condamnés respectivement à 50.000 euros et 25.000 euros d'amende.

La victime, Sophie Poirot, leur nièce par alliance, s'est vu allouer 80.000 euros de dommages et intérêts.

### **Manipulation mentale**

Benoît Yang Ting et son épouse Suzanne étaient également poursuivis pour les mêmes faits au préjudice de Bernard Touchebeuf, chef d'entreprise qui avait versé 750.000 euros au psy, mais la cour d'appel de Paris a jugé ces faits prescrits.

Benoît Yang Ting, accusé par les plaignants de les avoir manipulés mentalement pendant des années, en leur instillant notamment de faux souvenirs traumatisants, avait été condamné en première instance le 12 juin 2012 à un an de prison avec sursis. Le tribunal correctionnel de Paris l'avait également condamné à une amende de 50.000 euros et à verser, au titre des dommages et intérêts, 100.000 euros et 50.000 euros aux deux victimes. Il avait en revanche relaxé son épouse, Suzanne.

### **Un véritable gourou**

Les méthodes thérapeutiques de Benoît Yang Ting, décrit par la partie civile comme un véritable gourou plongeant ses proies dans un "esclavage", impliquaient notamment pour ses patients de se déshabiller intégralement pendant de longues sessions éprouvantes, afin de revivre des souffrances enfouies.

Le thérapeute facturait 320 euros de l'heure avec 50 euros supplémentaires pour chaque faute d'orthographe commise dans des comptes rendus que les patients devaient ensuite lui remettre.

### **L'épouse complice**

L'avocate générale a estimé que les méthodes employées étaient "de nature à mettre (les plaignants) en état de sujétion" et sortaient de "l'emprise" dans laquelle ils étaient plongés, "psychiquement dans un état de totale dépendance".

Elle a également estimé que Mme Yang Ting était "co-auteur" car "parfaitement au courant", d'autant que les versements ont "profité au couple".

### **Les clients étaient difficilement manipulables**

En défense, Me Laurent Pasquet Marinacce a fustigé un dossier "présenté dès le départ comme un dossier de secte, une plainte de l'ordre de la thèse où tout est relu à l'aune de ce choix".

Son confrère François Gibault a relevé que les plaignants s'étaient longtemps félicités de leurs thérapies, et qu'ils étaient tous deux eux-mêmes diplômés en psychologie, l'une étant par ailleurs avocate et l'autre consultant notamment en ressources humaines, les estimant de ce fait peu manipulables.

### **Commentaire de Psychothérapie Vigilance**

**Bornons-nous à préciser ici que personne, quel que soit son niveau d'études ou son expérience, n'est à l'abri d'un abus de confiance ou d'une mise sous emprise... Pour le manipulateur ou le gourou, le "client" est tout à la fois un cobaye et une vache à lait. L'intérêt qu'il lui porte est proportionnelle à l'importance de son compte en banque et de ses biens matériels. Sa finalité n'est pas la guérison du patient mais son assujettissement.**